



Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

Rapport d'Activité 2017

Présenté à la CLE du 23 mars 2018
Au Comité syndical du SMBVB le 30 mars 2018



Vues du bassin de la Bièvre

SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre.....	3
	2017 en quelques mots... ..	3
	Bureaux et comités syndicaux.....	4
III.	La Commission Locale de l'Eau (CLE)	4
	Le projet de SAGE Bièvre adopté par la CLE.....	5
	Remobilisation des commissions thématiques.....	5
IV.	L'étude « Gouvernance »	7
V.	L'animation du contrat de bassin pour la Bièvre aval.....	7
	Les grandes orientations du second contrat.....	8
	L'élaboration du contrat.....	8
	Suivi des partenariats et démarches engagés.....	9
VI.	Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage	9

I. Introduction

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre assure l'animation, le suivi technique, administratif et financier de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi que du contrat de bassin pour la Bièvre aval. Il met à disposition des acteurs sa cellule d'animation et prend en charge la préparation, l'organisation et le suivi des séances de travail de la CLE, de son bureau, des commissions thématiques, ainsi que des comités techniques et des comités de pilotage du contrat. Il assure également la maîtrise d'ouvrage des études, analyses et toutes actions de communication décidées et lancées par la CLE ou par le comité de pilotage du contrat qui sont nécessaires à la rédaction des documents du SAGE ou à la mise en œuvre du contrat.

L'année 2017 marque le début d'une nouvelle étape pour le Syndicat et pour la Bièvre. La phase d'élaboration du SAGE est en effet arrivée à son terme, le document ayant été définitivement adopté par la CLE en janvier avant d'être approuvé par arrêté inter préfectoral le 19 avril 2017. La mise en œuvre débute, dans un contexte toujours marqué par la recomposition des territoires institutionnels.

II. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

2017 en quelques mots...

En 2017, le **processus d'élaboration du SAGE est arrivé à son terme**. L'arrêté de création de la CLE a été pris en 2008 et il aura donc fallu pas moins de neuf ans pour qu'aboutisse le projet de SAGE. Après l'enquête publique en février-mars 2016, la CLE a adopté le SAGE en janvier 2017. L'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE a été signé le 19 avril 2017 et le SAGE est entré en vigueur le 07 août 2017.

La question de la **gouvernance du bassin** afin d'organiser le territoire relativement à la mise en œuvre du SAGE et à la mise en place de la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et des missions et compétences qui y sont liées n'a pas trouvé d'issue en 2017. Les échanges destinés à partager l'état des lieux et les propositions de scénarios menés en 2016 devaient se poursuivre par des échanges avec les élus détenteurs de la compétence au 1^{er} janvier 2018, Présidents des Communautés d'Agglomération à l'amont et Président de la Métropole du Grand Paris à l'aval. Les échéances électorales du premier semestre ont contribué à rendre difficile l'organisation de ces échanges. Le Président du SMBVB a donc décidé de mettre fin à l'étude consacrée à la gouvernance à l'été 2017.

Le Syndicat a travaillé à la définition d'un nouveau contrat pour la Bièvre aval. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les collectivités du bassin aval et avec des aménageurs et gestionnaires d'espaces privés. Cependant, dans le contexte de construction de la Métropole du Grand Paris, les acteurs du territoire n'avaient pas tous suffisamment de visibilité pour s'engager dès à présent sur un nouveau contrat. Ce dernier est donc reporté pour une signature en fin d'année 2018.

Le SMBVB a par ailleurs connu un renouvellement de son équipe et une diminution de ses effectifs. Ava Hervieu, animatrice du contrat de bassin pour la Bièvre aval a quitté son poste le 1^{er} mai. Sylvain Rotillon, directeur du syndicat et animateur du SAGE a quitté ses fonctions le 1^{er} octobre. Maëva Rodier a été embauchée initialement sur le poste d'animatrice contrat pour finalement permuter sur les deux postes animation contrat et SAGE avec une dominante animation SAGE.

Bureaux et comités syndicaux

Les réunions de comité garantissent le fonctionnement du syndicat (vote des budgets, nominations, demandes de subventions, désignation des nouveaux membres du bureau, etc.).

Le Comité syndical a été réuni à 4 reprises en 2017 :

- Le 26 janvier 2017

Après un bureau réuni le 19 janvier 2017 et une première réunion du comité le même jour où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur le **rapport d'orientation budgétaire** et la demande de subvention à l'AESN pour la cellule animation.

- Le 23 mars 2017

Après un bureau réuni le 16 mars 2017 et une première réunion du comité le même jour où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 23 mars 2017, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur le **vote du budget primitif**, l'appel des cotisations, la présentation du rapport d'activité 2016

- Le 29 juin 2017

Après un bureau réuni le 22 juin 2017 et une première réunion du comité le même jour où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 29 juin 2017, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur **l'adoption du compte de gestion et du compte administratif**

- Le 08 décembre 2017

Après un bureau réuni le 08 décembre 2017 ayant **désigné le nouveau président du SMBVB**, lors de la séance du même jour, le quorum étant réuni, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur la désignation du représentant du SMBVB à la CLE, et sur le renouvellement de l'adhésion des EPT VSGP et GPSO.

Au cours des réunions de bureau et de conseil syndicaux, un point est effectué sur les activités de la Commission Locale de l'Eau (avancement du projet de SAGE) et sur le contrat pour la réouverture de la Bièvre dont l'activité est décrite ci-dessous. Les différentes phases d'avancement des études en cours sont également présentées.

III. La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau ne s'était pas réunie depuis novembre 2014. En 2017, la CLE a été réunie trois fois :

- le 27 janvier : pour adopter le projet de SAGE
- le 3 juillet : pour faire le point sur l'avancement des contrats sur les sous bassins amont et aval
- le 18 décembre 2017 : pour l'élection du président de la CLE

Le projet de SAGE Bièvre adopté par la CLE

Après l'avis favorable délivré par la Commission d'enquête publique à l'issue de la consultation, le projet de SAGE a été légèrement retouché pour tenir compte des remarques. La cartographie a été modifiée pour une plus grande clarté des documents. Le document a ainsi été présenté lors de la réunion plénière de la CLE du 27 janvier 2017 et approuvé à l'unanimité moins deux voix (une abstention et un vote contre).

Les documents finalisés ont été transmis en préfecture. L'arrêté interpréfectoral n° 2017-1415 approuvant le SAGE de la Bièvre a été signé par les préfets concernés le 19 avril, considérant que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bièvre répond à la nécessité :

- d'améliorer la qualité de l'eau par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses et d'en maîtriser la pollution par temps de pluie ;
- de maîtriser les ruissellements urbains et la gestion des inondations ;
- de maintenir des écoulements satisfaisants dans la Bièvre ;
- de reconquérir les milieux naturels ;
- de mettre en valeur la Bièvre et ses rives pour l'intégrer dans la ville

L'arrêté d'approbation a été publié le 07 août 2017.

Remobilisation des commissions thématiques

Lors de la CLE du 27 janvier, il a été décidé à l'unanimité de reconduire les commissions ayant travaillé à l'élaboration du SAGE. Ces dernières ont pour vocation d'accompagner les réflexions autour de la mise en œuvre, de fixer les orientations et le calendrier de travail. Les présidents sortants ont été réélus dans leurs fonctions.

Du fait du renouvellement de l'équipe du syndicat et des présidents du SMBVB et de la CLE, ces commissions thématiques se réuniront début 2018.

Principaux dossiers suivis

La question de la baignade en Seine a eu un impact sur l'activité. Sous le pilotage des services de l'État, le Syndicat a participé à plusieurs groupes de travail relatifs à l'amélioration de la connaissance des rejets polluants en Seine et aux actions nécessaires pour améliorer la qualité des eaux. Il a été chargé de piloter l'étude relative aux déversements de temps de pluie. Le 9 octobre 2017, un groupe de travail a été constitué afin d'échanger sur le contenu du cahier des charges de l'étude des déversements proposé par le SMBVB. Cette étude est inscrite au SAGE (disposition 29). Une seconde réunion de travail a été programmée en janvier 2018. L'étude devrait débuter début 2018.

Le projet de réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly figure parmi les opérations emblématiques de l'année 2017. Enjeu fort de requalification de l'espace public, d'amélioration du cadre de vie et de recréation de milieux naturels à forte ambition écologique dans un contexte urbain dense, cette nouvelle étape de la redécouverte de la Bièvre a été mise en route. Le Syndicat a travaillé en lien avec les acteurs en charge de ce projet au Conseil Départemental du Val-de-Marne, au Grand-Orly Seine Bièvre et à la ville d'Arcueil. En appui sur les aspects techniques, le Syndicat a aussi accompagné le CD94 sur les questions financières, en lien avec CDC Biodiversité pour bénéficier du programme Nature 2050.

L'enjeu pour la mise en œuvre du SAGE passe par un travail renforcé auprès des acteurs de l'urbanisme. Les prises de contact avec les services d'urbanisme se sont accentués débouchant sur un travail sur des dossiers à enjeu pour les collectivités, le Syndicat apportant son expertise :

- L'accompagnement de la commune de Bois d'Arcy s'est poursuivi à travers l'analyse des permis de construire pour une bonne gestion à la source des eaux pluviales, mais aussi pour faire monter en compétence le service d'urbanisme en l'assistant dans des réunions avec des aménageurs.
- Avec la commune de Bièvres, l'accompagnement a porté sur la prise en compte des zones humides dans les opérations d'aménagement.
- Vitry a été accompagné pour le réaménagement du parc des Lilas qui prévoit la réouverture d'un ru.
- Un travail sur les marges de recul a été mené avec Gentilly sur un projet de réaménagement d'une résidence universitaire.
- Le dossier de la ZAC de la Plaine Montjean à Rungis, en lien avec l'EPA ORSA et l'AEV a donné lieu à plusieurs réunions autour des enjeux de la gestion de l'eau dans ce projet qui associe logement et activité agricole.
- Le travail sur les PLU en cours s'est poursuivi (Fresnes, Verrières-le-Buisson, Buc)

Pour prolonger la réflexion sur le lien avec les documents d'urbanisme, un stage en géographie avec une étudiante de l'Université Paris-Nanterre a été lancé sur la prise en compte de la gestion à la source des eaux pluviales sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. L'ensemble des PLU a été analysé pour disposer d'un état des lieux des dispositions actuellement mises en œuvre afin de poser les bases d'une prise en compte dans les futurs PLUi. Le travail a été mené en lien avec l'IAU d'Île-de-France, en lien avec des services d'urbanisme du territoire dont Fresnes, Chevilly-Larue, Vitry. Le contexte de construction du Territoire fait que le sujet n'est pas encore mûr. Le service intégré se structure et le PLUi n'est pas programmé. Des contacts ont été pris avec les services de la DRIEA afin de porter un message cohérent concernant la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme sur le territoire.

Le Syndicat s'est investi par ailleurs sur la concertation autour de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière sur le plateau de Saclay. Il a participé aux réunions de concertation pour répondre aux interrogations des riverains et contribuer à l'élaboration des fiches relatives à la gestion de l'eau sur le plateau en lien avec l'association Terre et Cité ainsi qu'avec l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Vert du Conseil Régional d'Île-de-France, le Syndicat a participé à plusieurs groupes de travail pour contribuer à définir les enjeux de cette nouvelle politique régionale.

Le Syndicat a par ailleurs adhéré à différentes structures afin de renforcer ses connexions avec les acteurs de l'eau pour accroître sa capacité à apporter de l'expertise à ses adhérents et aux collectivités du territoire. Il a ainsi adhéré à :

- la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) afin de bénéficier d'une expertise juridique et technique sur les thématiques du grand cycle de l'eau.
- l'Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement (ASTEE) pour intégrer un réseau professionnel national et régional et bénéficier d'un retour d'expérience de ses acteurs.
- au Cluster Eaux Milieux Sols, association qui travaille en réseau avec ses adhérents (collectivités, entreprises, institutions de recherche...) sur le thème de la prise en compte de

l'eau, des milieux et des sols en contexte urbain. Un premier échange concret avec le Cluster a été initié avec la commune d'Antony autour de la question des pollutions de l'Etang du Soleil.

IV. L'étude « Gouvernance »

Pour anticiper la prise de compétence relative à la gestion du grand cycle de l'eau, confiée aux Communautés d'Agglomération et à la Métropole du Grand Paris (MGP) le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat a lancé fin 2015 une étude de gouvernance destinée à clarifier l'exercice des compétences dans le domaine de l'eau sur le périmètre du SAGE, à l'exclusion de l'alimentation en eau potable.

En 2016, le Syndicat a organisé de nombreuses réunions destinées à partager les enjeux autour de la gestion du bassin versant et à disposer d'une base commune pour choisir un scénario d'organisation du territoire. Les échanges n'ayant pas permis de conclure, le marché avait été reconduit pour 6 mois, l'étude devant prendre fin en juin 2017.

Des rencontres bilatérales et multilatérales entre élus compétents à terme en matière de GeMAPI n'ont pas réussies à être organisées, ce qui a empêché les élus de se positionner sur une des grandes familles de scénario : gouvernance intégrée du bassin via un syndicat unique compétent en GeMAPI ou partage entre l'amont et l'aval avec un syndicat à l'amont auquel les trois Communautés d'Agglomération auraient transféré la compétence et Métropole du Grand Paris à l'aval.

Les scénarios n'ont donc pas encore été discutés au niveau décisionnaire. M. le Président du SMBVB a considéré que les conditions du dialogue n'étant pas établies, l'étude ne pouvait aller à son terme. Le marché a été stoppé sans qu'un choix d'organisation soit proposé à la CLE et sans que le SMBVB soit accompagné pour faire évoluer ses statuts en conséquence.

V. L'animation du contrat de bassin pour la Bièvre aval

Après une année 2016 consacrée à tirer le bilan du contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval, l'année 2017 devait permettre d'élaborer un nouveau contrat. Les premiers mois de l'année ont été consacrés à la finalisation d'une trame de contrat pour servir de base d'échange avec les signataires potentiels.

Une triple contrainte a pesé sur cet exercice. Pour répondre au calendrier fixé par l'Agence de l'eau, principal financeur du contrat, la maquette devait être finalisée pour le troisième semestre, avec un plan d'action détaillé et un engagement de principe des maîtres d'ouvrage sur ce plan d'actions. L'élaboration du nouveau programme d'intervention de l'Agence qui sera mis en œuvre en 2019 interdit toute signature de nouveau contrat l'année précédant, soit 2018. Une autre contrainte a été liée au départ de l'animatrice du contrat fin avril. L'arrivée de la nouvelle animatrice a été effective près de 5 mois plus tard. Enfin, le contexte de montée en compétence des Etablissements publics territoriaux sur des compétences et périmètres nouveaux a pesé sur la capacité à répondre aux attentes.

Finalement, le contrat n'a pu aboutir en 2017, mais les rencontres se prolongeront en 2018 pour initier un nouveau contrat en 2019.

Les grandes orientations du second contrat

Les orientations de travail s'inscrivaient dans la continuité du premier contrat, en affichant plus clairement le lien avec les dispositions du SAGE dorénavant approuvé. L'autre orientation structurante de ce contrat concernait les thématiques en relation avec le Plan Vert du Conseil Régional, une large partie du territoire étant considérée comme très carencée en espaces verts de proximité.

Le premier contrat était axé autour de la réouverture de la Bièvre. Afin de porter des politiques plus inclusives sur l'ensemble du territoire de la Bièvre aval, le second mettra l'accent sur la reconquête de la Bièvre ce qui ne se limite pas aux réouvertures et porte une logique de bassin.

Les objectifs du contrat consistent à :

- Améliorer la qualité des eaux, avec des actions prioritaires sur la mise en conformité des branchements
- Maîtriser les ruissellements, notamment par une gestion à la source des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.
- Renforcer les trames vertes et bleues. Les travaux préalables au Plan Vert du Conseil Régional ont mis en exergue que l'essentiel du périmètre de la Bièvre aval est en situation de carence en termes d'accès à un espace vert de proximité (soit 10m² par personne à moins de 15mn à pied).

En réponse à ces enjeux forts, une mobilisation large est nécessaire, au-delà des signataires qui s'étaient engagés sur le premier contrat. Ainsi, les acteurs de l'aménagement et les grands gestionnaires d'espaces privés ont été intégrés à la réflexion sur le contrat.

L'élaboration du contrat

Durant le premier semestre 2017 de nombreuses rencontres ont eu lieu pour définir le périmètre exact du contrat, les actions concrètes à inscrire pour les signataires.

Les acteurs de l'assainissement ont été rencontrés. Un travail de fond a été mené avec les Conseil Départementaux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne qui a permis de préciser leur programme d'intervention sur le territoire de la Bièvre aval. Les questions de l'assainissement ont été au cœur des échanges, mais la maîtrise des eaux pluviales sur le patrimoine départemental a été abordée.

Les Etablissements Publics Territoriaux, gestionnaires des réseaux de collecte, ont été rencontrés pour les questions relatives aux mises aux normes des branchements et pour la maîtrise des ruissellements en particulier. La prise de compétence effective sur la totalité du périmètre des EPT ne facilitait pas l'exercice et seul le Grand-Orly Seine Bièvre a été en mesure d'apporter des éléments.

Un échange a eu lieu avec la Métropole du Grand Paris. Les incertitudes liées à la mise en œuvre du Grand Paris, en particulier concernant la prise de compétence opérationnelle en matière de GeMAPI ou de définition précise de l'intérêt métropolitain, n'ont pas permis d'aboutir à un engagement de nature contractuelle. La MGP considère qu'il est de sa nature de nouer ce type de partenariats, mais que la démarche est un peu précoce.

La Ville de Paris et le SIAAP n'ont pas pu être rencontrés.

Des échanges ont eu lieu avec plusieurs communes au titre des espaces verts en particulier. Le Kremlin-Bicêtre pour son projet de « Ruban vert », Chevilly-Larue à travers les actions de son Agenda 21, Arcueil pour la réouverture de la Bièvre, Fresnes.

Les gestionnaires d'espaces privés ont été approchés. La SEMMARIS travaille déjà en lien avec le Syndicat autour de ses opérations de végétalisation de son site. ICADE pour son site de Rungis et la zone commerciale de la Cerisaie à Fresnes a proposé d'inscrire des actions en lien avec le réaménagement de certains bâtiments et la réalisation de son schéma directeur d'assainissement. Une réunion a eu lieu avec SOGARIS, sans déboucher sur des actions concrètes.

Les sociétés publiques d'aménagement ont été rencontrées, la SADEV94 et l'EPA ORSA. Malgré l'intérêt pour la démarche, les projets sur le territoire de la Bièvre aval ne pouvaient s'inscrire dans un cadre contractuel.

Suivi des partenariats et démarches engagés

Les actions d'accompagnement initiées antérieurement avec des acteurs clés du territoire non signataires du contrat ont été poursuivies.

L'animatrice est intervenue à nouveau en 2017 pour du conseil dans les démarches de réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement pour ICADE (Parc d'affaires à Rungis) et des copropriétés de la Peupleraie et de la Butte Fleurie à Fresnes.

Elle a également rencontré à différentes reprises l'EPA ORSA et la SEMMARIS pour faire progresser les réflexions sur la prise en compte d'une gestion alternative des eaux pluviales dans les (ré)aménagements et accompagner les dépôts de dossiers de demande de financement.

Enfin, l'animatrice a piloté la réflexion sur une nouvelle étape de l'opération « Zéro Phyto » auprès des communes de la Bièvre aval. À partir d'une journée de retours d'expériences qui s'est tenue en janvier 2017., les communes ont exprimé leur besoin d'accompagnement autour de la mise en œuvre effective et dans de bonnes conditions de la « loi Labbé » d'arrêt d'usages de produits phytosanitaires sur les espaces publics et d'arrêt à terme sur ceux à contraintes (terrains de sport et cimetières). Le Syndicat s'est rapproché de l'UGAP afin de proposer un marché d'accompagnement pour la conduite du changement auprès des communes le souhaitant, mais aussi des acteurs privés (gestionnaires d'espaces privés, copropriétés...). La prestation prévoit une assistance différenciée selon que les structures sont passées récemment ou non à l'abandon des pesticides, allant de simples outils de communication à destination des usagers, à des accompagnements de fond sur les enjeux de cette politique publique. Le marché est pour le moment reporté en attendant que le Syndicat retrouve des marges d'action en termes de personnel.

VI. Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage

Le Syndicat (élus et/ou agents) a pris part à différentes réunions de travail organisées en 2017 :

- Comités techniques des études et travaux portées par le SIAVB ;
- Etude de gestion des eaux sur le plateau de Saclay (SYB) ;
- Groupe de travail sur la GeMAPI (MGP), l'eau (EPT Grand-Orly Seine Bièvre) et la baignade en Seine et gestion des eaux pluviales (DRIEE) ;

- Comités techniques des projets d'aménagement (EPA ORSA/Paris) ;
- Concertation ZPNAF (EPA PS – Terre et Cité) ;
- Participation à l'élaboration de Schéma Directeur d'Assainissement (Ville de Rungis/ICADE) ;

Le Syndicat a également été présent aux séminaires et formations organisées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DRIEE.

Par ailleurs, la réouverture de la Bièvre à l'Hay-les-Roses suscite un intérêt important de la part de nombreux acteurs. Le Syndicat a participé, aux côtés du CD94 ou seul, à des opérations de communication et des visites de cette opération emblématique du 1^{er} contrat de bassin pour la Bièvre aval. Le Syndicat a ainsi accueilli une délégation de Corée du Sud, une du Burkina Faso, un groupe d'étudiants de Paris 1.

Enfin, depuis quatre ans, le SMBVB fait partie de deux groupes de travail pilotés par l'association ARCEAU-Île-de-France qui a pour objectif de promouvoir les collaborations entre chercheurs, praticiens et élus dans le domaine de l'eau en Île- de-France : un groupe de travail sur les petites rivières urbaines, l'autre sur la coordination des services et des métiers pour une optimisation de la gestion des eaux pluviales.